

COMMUNE DE THEIX-NOYALO

DECISION DU MAIRE N°2024/033

Objet : Marché 2022-012- Lot n° 1- Location et entretien de vêtements de travail pour la cuisine centrale – Modification n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2194-2 et R2194-3 ;

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération du 11 janvier 2021, modifiée par délibération du 13 décembre 2023, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°2023/004 du 31 janvier 2023 approuvant la signature du marché relatif à la location et l'entretien de vêtements de travail pour la cuisine centrale avec la société INITIAL SAS à Cléguer (56620) ;

Considérant la nécessité d'intégrer au contrat, un nouveau prix au bordereau des prix unitaires, portant sur la location et l'entretien d'un gilet anti-froid matelassé ;

Le maire de la commune de Theix-Noyal,

DECIDE

1°) d'approuver la signature de la modification n°1 au marché relatif à la location et l'entretien de vêtements de travail pour la cuisine centrale avec la société INITIAL SAS à Cléguer (56620) ;

2) de préciser que le nouveau prix unitaire intégré au bordereau des prix unitaires est défini comme suit :

Numéro de prix	DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITAIRE en euros HT - EN CHIFFRES	PRIX UNITAIRE en euros HT EN LETTRES
A3- BIS	Gilet matelassé polyester blanc col 10 cm	U	1,85 €	un euros et quatre-vingt-cinq centimes

3) d'en informer le conseil municipal au cours de sa prochaine réunion ;

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet du Morbihan.

Fait à Theix-Noyal, le 27 mai 2024

le Maire

Christian SEBILLE



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affiché le : 31/05/2024